

Éolien.

L'association C du Vent réagit

Dans un communiqué, l'association C du Vent réagit à la volonté de la communauté de communes du pays de Quimperlé (Cocopaq) de transformer son schéma éolien en zone de développement éolien (ZDE), dont une réunion pour son lancement s'est tenue, jeudi, à Bannalec.

Selon l'association, « la multiplication de petites ZDE va à l'encontre des derniers textes et recommandation du gouvernement », afin « d'éviter le mitage du territoire, prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains ». Et de noter que c'est « le préfet, avec le président du conseil général, qui décidera (l'installation) dans le cadre d'un schéma régional du climat, de l'air, et de l'énergie ».

Pour C du Vent, la Cocopaq « veut transposer son schéma éolien en ZDE ». Et de s'interroger : « Combien cela va-t-il encore coûter en cette période de crise, alors que Nicolas Morvan (le président de la Cocopaq, NDLR) nous annonce une nouvelle taxe additionnelle ? »

Se faisant écho de la suppression de la taxe professionnelle annoncée par le président de la République, l'association se demande « comment la Cocopaq pourra-t-elle expliquer les nuisances supportées par les riverains des parcs éoliens sans retour financier pour les communes ».

Enfin, elle s'interroge « sur la pertinence et la neutralité de l'étude préliminaire à la définition d'une ZDE ».